

Maisons-Alfort, le 25 mai 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 relatif à la demande de renouvellement
 du produit biocide: ARVOFOG
 AMM n°9800116**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société QUARON de demande de renouvellement pour le produit **ARVOFOG** (AMM n°9800116), et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de la mise sur le marché du produit ARVOFOG.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ARVOFOG est un biocide de types 3 et 4 composé de 2,4% p/p de formaldéhyde et de 0,6% p/p de chlorure de didécyl diméthyl ammonium, se présentant sous la forme d'un liquide. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

Nom ou description générique des substances actives :	1. Formaldéhyde 2. Chlorure de didécyl diméthyl ammonium
N°CAS :	1. 50-00-0 2. 7173-51-5
Type de produit :	3, 4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 17 mars 2011, le pétitionnaire a déclaré annuler la demande de renouvellement du produit ARVOFOG.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20080061 du produit ARVOFOG est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : renouvellement, formaldéhyde, chlorure de didécyl diméthyl ammonium, TP3,4

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit ARVOFOG

Substance	Composition du produit	Dose de substance active
Liquide	formaldéhyde	2,4% p/p
	chlorure de didécyl diméthyl ammonium	0,6% p/p

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications
50992130	Animaux domestiques * locaux préparation nourriture * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50992120	Animaux domestiques * locaux préparation nourriture * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50992230	Animaux domestiques * matériel transport nourriture * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50992220	Animaux domestiques * matériel transport nourriture * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50994130	Locaux de stockage (P.O.A) * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50994120	Locaux de stockage (P.O.A) * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993130	Locaux de stockage (P.O.V) * trait. Bactéricide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993120	Locaux de stockage (P.O.V) * trait. Fongicide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50991130	Logements d'animaux domestiques * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50991120	Logements d'animaux domestiques * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50991330	Matériel d'élevage * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50991320	Matériel d'élevage * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50994330	Matériel de laiterie * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50994320	Matériel de laiterie * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications
50993230	Matériel de stockage (P.O.V) * trait. Bactéricide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993220	Matériel de stockage (P.O.V) * trait. Fongicide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50994230	Matériel de transport (P.O.A) * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50994220	Matériel de transport (P.O.A) * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993330	Matériel de transport (P.O.V) * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993320	Matériel de transport (P.O.V) * trait. Fongicide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50991230	Matériel transport animaux domestiques * trait. Bactéricide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50991220	Matériel transport animaux domestiques * trait. Fongicide	100%	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993530	Parois des loc. De stock. (POV) (Pulver.) * trait. Bactéricide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante
50993520	Parois des loc. De stock. (POV) (Pulver.) * trait. Fongicide	100% *	temps de contact : 5 à 15 minutes à température ambiante

* Nébulisation avec l'appareil BRUMISTAR à la dose de 8 ml/m³ pour une durée minimale d'une heure.